



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 16 avril 2026**

Date de convocation :
09/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le seize avril à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FABRESSE, Maire.

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

Étaient présents ; Mmes Mrs PÉGOURIÉ Christiane, STORCH Jacques, GILI Valérie, MESA Michaël, HAUTEFAYE France, MONTANOLA Galdric, VILARDELL Jean-Pierre, TECHENE Catherine, **Adjoint**s, Mmes Mrs WATTEAU Jean-Luc, MAIZ Marie-Ange, VILANOVA Philippe, SANCHEZ Dominique, BLANCH Michelle, PULI Emmanuelle, LABARTHE Agnès, , PEREZ Laure, FRANCH Tristan, SOTO Yannick, AYMERICH Claude, BOUSSELET Angélique, LOPEZ Raphaël, CROUILLES Gaborit Emilie, MARGALET Alain, PAGÈS Caroline, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : CARDON Didier (pouvoir à Emmanuelle PULI), LISCIO Olivier (pouvoir à Alain FABRESSE), BOUSCAIL Anne-Marie (pouvoir à Jacques STORCH) et ALESSANDRIA Annabelle (pouvoir à PAGÈS Caroline)

Yannick SOTO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026/27 : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE ET DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Candidat : Alain Fabresse

De même, le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, précise les modalités de nomination pour les communes qui n'ont pas d' élu chargé de ces questions spécifiques.

Ses missions sont variées : information, sensibilisation du conseil municipal et des habitants, préparation des mesures de sauvegarde, organisation des moyens de secours...

Le décret précise qu'il peut même, « sous l'autorité du maire », « participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ». Il peut surtout « concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive » et à « la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie. »

Candidat : Olivier Liscio

**Entendu le rapport,
Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,
Par 28 voix POUR 0 voix CONTRE 1 ABSTENTION**

DECIDE de désigner Alain Fabresse en tant que correspondant défense de la commune d'Ille sur Tet.

DECIDE de désigner Olivier Liscio en tant que correspondant incendie et secours de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 16 avril 2026**

Le Maire,



Alain Fabresse